

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE LOCATION

Article 1 :

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le prestataire s'engage à assurer l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 :

Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 :

Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au prestataire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises hors taxe de séjour. Lorsque le délai de réservation ne permet pas au client de renvoyer un contrat accompagné des arrhes, le début du séjour vaut acceptation du contrat et des conditions de location.

Article 4 :

Annulation par le client:

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou postale adressé au prestataire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au prestataire. Si l'annulation intervient plus de 8 jours avant le début du séjour, 50% de l'acompte sera restitué au client.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 23 heures le jour prévu de début du séjour (sans aucun contact), le présent contrat devient nul et le prestataire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au prestataire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au prestataire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 5 :

Annulation par le prestataire:

Lorsqu'avant le début du séjour, le prestataire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée, postale ou électronique. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 :

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le prestataire.

Article 7 :

Règlement du solde: Le solde est à régler à l'arrivée chez le prestataire. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au prestataire.

Article 8 :

Taxe de séjour: La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du prestataire qui la reverse ensuite au trésor public.

Article 9 :

Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

Article 10 :

Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le prestataire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du prestataire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 :

Animaux : Le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du prestataire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 :

Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise en présence du prestataire durant le séjour. Toute autre réclamation ne sera pas recevable.

(Signature du client)